

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS & BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES
SÉANCES DE L'ANNÉE

2016

AVRIL-JUIN

LE ROI RETIRANT SA COURONNE :
UNE LÉGENDE DE BOUVINES
AU TEMPS DE SAINT LOUIS

PAR M. DOMINIQUE BARTHÉLEMY,
CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE

PARIS
DIFFUSION DE BOCCARD
11, RUE DE MÉDICIS
2016

NOTE D'INFORMATION

LE ROI RETIRANT SA COURONNE :
UNE LÉGENDE DE BOUVINES AU TEMPS DE SAINT LOUIS,
PAR M. DOMINIQUE BARTHÉLEMY,
CORRESPONDANT FRANÇAIS DE L'ACADÉMIE

Le tableau d'Horace Vernet sur « Philippe Auguste à la bataille de Bouvines », peint en 1827¹ est en bonne place, depuis 1837, au château de Versailles, dans la galerie des batailles (fig. 1)². Il n'existe pourtant pas, à ma connaissance, d'étude critique de la légende qu'illustre ce tableau : celle du roi retirant sa couronne en faisant mine de la remettre en jeu dans les mains de ses barons ou devant eux. Cette légende est singulière, je n'ai pu lui trouver ailleurs de véritable équivalent : jusqu'à plus ample informé, il me semble bien que nul roi médiéval n'a agi ainsi et qu'on n'a raconté ce trait de nul autre que de Philippe Auguste. L'idée même de s'effacer un instant, pour ne plus faire voir que l'existence d'un intérêt supérieur de la communauté et de manière à renforcer l'allégeance et l'engagement de sa troupe, n'est pourtant pas hors de propos pour un chef de guerre, tel Robert Guiscard en 1081 – mais ce n'est pas un roi, pas même le seigneur naturel des « comtes » qui le suivent au siège de Dyrrachium, et la scène qu'il a bien pu jouer effectivement a servi à faire passer une mesure lourde de conséquences, durcissant la guerre : l'incendie des bagages et le sabordement de la flotte³.

1. E. Bouillo, *Le Salon de 1827, classique ou romantique ?*, Rennes, 2009, procure notamment le programme iconographique du Conseil d'État (p. 109-110) et des éléments sur le « classement » d'Horace Vernet dans la catégorie des romantiques mitigés (p. 9, 17, 197-199). Elle signale que « l'ouvrage le plus onéreux fut *Philippe Auguste avant la bataille de Bouvines*, payé 25 000 francs à Horace Vernet » (p. 114). Le baron Gros avait décliné la commande, et Vernet a dû travailler avec une grande rapidité. Sa carrière était alors en plein essor (membre de l'Institut et officier de la Légion d'honneur en 1826, à 37 ans, et directeur de l'Académie de France à Rome en 1828). Dans le salon d'entrée du Conseil d'État, on avait représenté Philippe face à Auguste : l'un retirant sa couronne, l'autre pardonnant à Cinna.

2. Son histoire est largement retracée par T. W. Gaehtgens, *Versailles, de la résidence royale au Musée historique. La galerie des batailles dans le Musée historique de Louis-Philippe*, trad. fr., Anvers, 1984, p. 138-145. Mais il ne précise pas que Vernet a suivi de près les instructions de 1816.

3. Anne Comnène, *Alexiade IV*, 5, éd. et trad. B. Leib, tome I, Paris, 1937, p. 157.

Pareille manœuvre n'aurait eu sa place à aucun moment de l'histoire capétienne. Et le récit qu'on en fait après coup, à la différence de l'effet qu'elle aurait dans le réel et à chaud, a des chances de souligner plutôt la relation égalitaire entre le roi et ses barons, que de renforcer le roi.

Cette légende est postérieure de près d'un demi-siècle à la bataille de Bouvines, puisqu'elle n'apparaît que vers 1260 dans une chronique française de Reims et une chronique latine des Vosges, contemporaines et indépendantes l'une de l'autre. Mais comment et pourquoi a-t-elle été élaborée ? Et sous quelle forme, par quelle voie a-t-elle cheminé jusqu'à Horace Vernet, suscitant une critique cinglante d'Augustin Thierry dès 1828⁴ ? Voilà des questions dont je ne trouvais nulle part la réponse, il y a deux ans, lorsque l'on me sollicitait pour la célébration du huitième centenaire de Bouvines, aux côtés de John Baldwin et de Jean-Marie Mœglin⁵. Dès lors, cette légende et son histoire m'ont intrigué et je me suis livré à une enquête, en en discutant plusieurs fois avec Xavier Hélyary. En disciple de Pierre Toubert, je commencerai par l'historiographie.

Esquisse d'une historiographie

Au Moyen Âge la version la plus répandue de cette légende a été celle de la chronique de Reims. Son chapitre de Bouvines accommode à la manière d'une chanson de geste des éléments tirés de Guillaume le Breton : il est axé sur une haine mortelle entre Renaud de Boulogne et Gaucher de Saint-Pol⁶. La scène et le dialogue entre le roi et les barons ne sont ici qu'un moment assez bref, avec d'abord et essentiellement la scène des soupes et ensuite seulement,

4. A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, 2^e éd., Paris, 1828 (rééd. Paris, 1935), p. 19-24. Cette critique manquait dans la première édition, en 1827, qui a fait l'objet d'une récente édition critique d'A. Déruelle (Paris, 2010).

5. P. Marchand et F. Verrier éd., *Bouvines, 1214-2014. Un lieu de mémoire. Actes des deux journées tenues à Lille, Genech et Bouvines, les 17 et 18 mai 2014*, Lille, Commission Historique du Nord-Société historique du pays de Pévèle-Archives départementales du Nord, 2014 ; P. Monnet éd., *Bouvines 1214-2014. Histoire et mémoire d'une bataille. Eine Schlacht zwischen Geschichte und Erinnerung*, Bochum, 2016.

6. Cela peut d'ailleurs faire saisir la relation entre les chansons de geste et l'histoire : N. de Wailly éd., *Récits d'un ménestrel de Reims au treizième siècle*, Paris, 1876, 280-283, p. 146-148 ; traduction et commentaire de M.-G. Gossel, *Les récits d'un ménestrel de Reims*, Presses universitaires de Valenciennes, 2002, p. 187-199.



FIG. 1. – *Philippe-Auguste à la bataille de Bouvines, le 27 juillet 1214, par Horace Vernet. (C) RMN-Grand Palais (Château de Versailles)/Droits réservés.*

alors que l'allégeance des barons lui est déjà bien confirmée, le roi leur propose de transférer sa couronne à l'un d'eux s'il s'en trouve meilleur que lui, non sans leur avoir rappelé leur dette vassalique envers lui⁷. C'est évidemment une offre sur laquelle ils ne peuvent que se récrier⁸.

Cette scène des soupes et ce dialogue sur la couronne sont recopiés ou résumés plusieurs fois à la fin du Moyen Âge⁹. Mais ils n'entrent pas dans les *Grandes chroniques de France*. C'est à l'époque moderne que les artisans de gloire royale et nationale, Mézeray, Velly et Anquetil¹⁰, insèrent le dialogue à quelques mots

7. Tout près du discours prêté par Richer de Reims à Adalbéron de Reims en 987, pour faire élire Hugues Capet à la royauté.

8. A. Thierry, *Lettres, op. cit.* (n. 4), p. 19.

9. Notre page du ménestrel de Reims est, par exemple, résumée dans la *Chronique normande* de Pierre Cochon, éd. C. de Robillard de Beaufort, Paris, 1870, p. 24, sans allusion à la couronne : « après les soupes le roi leur dit beaucoup de paroles piteuses qui longues seroient a retraire ; et chacun lui jura loailté. » Elle est plusieurs fois recopiée en Flandre, avec peu de variantes (le manuscrit coté D par N. de Wailly ajoute seulement un « et tous mes frères » à « tous mes hommes » lorsque le roi s'adresse à ses barons).

10. F. Eudes de Mézeray, *Histoire de France*, t. II, Paris, 1646, rééd. Paris, 1830, t. III, p. 236 ; P.-F. Velly, *Histoire de France*, t. II, Paris, 1770 (éd. posthume), p. 227 ; L.-P. Anquetil, *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI*, Paris, 1806, 2^e éd., 1813, tome III, p. 185.

près dans leurs *Histoire de France*. Mais il n'y a plus la scène des soupes avant lui, et surtout apparaît une véritable scène de la couronne, que le roi dépose sur un autel. Je me suis avisé que Mézeray suit en cela l'humaniste italianisant de 1578 Papyre Masson¹¹ qui a trouvé la légende ainsi refaçonée dans l'*Istoria fiorentina* de Ricordano Malaspini, en italien, dont la critique, aujourd'hui encore, se demande si elle se place en amont ou en aval de la *Nuova Cronica* de Villani, l'une et l'autre fournissant exactement le même texte¹². Chez eux comme dans un autre texte toscan, dû à un frère mineur de 1278, le motif de la couronne retirée, et ici déposée devant les barons, est devenu central dans le récit, d'ailleurs bref, de Bouvines. Mais Thomas a transformé le récit rémois ou utilisé d'autres sources, tandis que les chroniques florentines ont simplement ajouté à la chronique de Reims l'autel, en retranchant à la fois les soupes et le discours d'esprit féodal, donc tout ce qui précédait et relativisait la fausse démission royale. Dès lors, la scène de la couronne a pris un tour presque antiquisant : ne dirait-on pas, selon le mot d'Edward Le Glay, « une cérémonie à la Plutarque¹³ » ? Papyre Masson y a d'autre part introduit, en sus du texte florentin, une acclamation, un *Vivat rex*, qui sonne comme l'acclamation du sacre et que reprennent après lui les artisans de gloire.

C'est donc en passant par Florence que la légende a glissé ainsi vers la royauté élective et patriotique, lorsqu'il devient urgent d'oublier Waterloo en célébrant Bouvines. Elle entre assez dans les intérêts du duc Louis-Philippe d'Orléans, auquel on fait plaisir avec cette gravure en 1819¹⁴. Et c'est avec une certaine ironie, que des visiteurs libéraux du Salon de 1827 regardent le tableau d'Horace Vernet (fig. 2) : quelle mouche a piqué Charles X de lui passer commande d'une pareille abdication royale, d'une « géné-

11. Papyre Masson, *Annalium libri quatuor quibus res gestae Francorum explicantur*, Paris, 1578, p. 298.

12. Giovanni Villani, *Nuova Cronica* VII, 35, édition de Turin (Letteratura italiana Einaudi), 1993, p. 210 ; Ricordano Malaspini, *Istoria fiorentina* : Muratori VIII, col. 944. Voir L. Mastroddi, « Ricordano », dans *Dizionario biografico degli Italiani* 68, Rome, 2007.

13. E. Le Glay, *Histoire des comtes de Flandre jusqu'à l'avènement de la maison de Bourgogne*, t. I, Paris, 1843, p. 500. Dans Plutarque, pensons à Timoléon III et Pyrrhus VIII (désignations du meilleur pour mener une armée).

14. Voir T. W. Gaetgens, *Versailles, op. cit.* (n. 2), p. 142-143, sur le tableau de M. J. Blondel, 1819, qui célèbre l'épisode comme une annonce de la monarchie constitutionnelle, en relation avec le duc d'Orléans.



FIG. 2. – *Philippe Auguste avant la bataille de Bouvines*, d'après Horace Vernet (1827), avec l'aimable autorisation de M. Barthélemy Jobert.

rosité » qu'Auguste Jal ne conseillerait d'imiter « à aucun prince de l'Europe aujourd'hui¹⁵ » ? Il y a pourtant, en fait, aussi une lecture légitimiste de ce tableau, comme d'une scène de soumission. On peut y voir une sorte d'ostension de la couronne, devant laquelle les barons frondeurs baissent les bras. Pour un peu, ce serait la messe de Bolsène.

Les contemporains pourtant ignorent (tout comme la bibliographie actuelle du tableau) ce qu'il y a en amont de Mézeray. La publication, en 1822, de ce Richer de Senones sur lequel Michel Bur a attiré l'attention il y a deux ans¹⁶ le fait prendre par Augustin Thierry, en 1828, pour l'inventeur effronté de cette légende invraisemblable¹⁷.

15. A. Jal, *Esquisses, croquis, pochades, ou tout ce que l'on voudra sur le salon de 1827*, Paris, 1828, p. 410.

16. M. Bur, « Richer de Senones et Saint Louis », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2014, fasc. II (avril-juin), p. 1005-1012 ; *MGH SS XXV*, p. 294-295.

17. Augustin Thierry développe des arguments évidemment justes sur l'invraisemblance qu'il y aurait à ce que Philippe Auguste ait joué cette comédie et sur l'absence de corroboration par les vrais contemporains de la bataille de Bouvines. Présentant la campagne de 1214 comme la riposte à des torts, des agressions contre son domaine, le roi n'avait pas à leur demander leur consentement formel en un *concilium* comme il l'avait fait par exemple le 8 avril 1213 au « concile » de Soissons pour le projet d'expédition anglaise : voir G. I. Langmuir, « Concilia and Capetian Assemblies,

Richer n'était-il pas isolé au fond des Vosges, un demi-siècle après la bataille ? La dénonciation par Augustin Thierry de cette légende comme d'un « scandale historique » n'empêche pas le tableau de Vernet de reparaître en 1837 à Versailles, avec juste un tout petit peu plus de peuple à gauche (voir fig. 1). Sans doute la légende est-elle alors controversée¹⁸, et désormais moins utile, voire même moins agréable, à Louis-Philippe. Mais elle est appréciée de tous les royalistes : puisque Bouvines est incontournable, ils préfèrent cette posture de magnanimité royale, au désarroi du roi jeté à terre, puis secouru par d'humbles patriotes.

À partir de la redécouverte, en 1829 de la chronique de Reims, un combat d'arrière-garde est donc mené par ses éditeurs de 1837 et de 1856. Ils font valoir contre Augustin Thierry que c'est là une nouvelle source, vernaculaire donc fiable¹⁹. Ce qui revient à opposer, sans le savoir, mais avec quelque pertinence, la chronique exacte, d'esprit féodal, à la chronique refaçonnée dans Florence. Hélas en 1876 l'édition critique de Natalis de Wailly discrédite cette chronique vernaculaire, dont l'auteur est « un conteur et non un chroniqueur », auquel on donnera désormais le nom de « ménestrel de Reims »... Les progrès de la critique historique se conjoignent dès lors au déclin du royalisme pour effacer cette légende. Vouloir la réhabiliter au premier degré serait tout à fait vain²⁰.

1179-1230 », dans *Album Helen Maud Cam. 2 (Études présentées à la commission internationale pour l'histoire des assemblées d'états 24)*, Louvain-Paris, 1961, p. 27-63.

18. On ne la trouve pas chez B. Capefigue, *Histoire de Philippe Auguste*, t. III, Paris, 1829, p. 255. Mais P. M. Lebon, *Mémoire sur la bataille de Bouvines en 1214*, Paris, 1835, p. 28, 32, plaide pour elle, contre A. Mazas, *Vie des grands capitaines français du Moyen Âge*, t. I, 1828, p. 84. Mais même le Catalogue de 1839 pour le musée de Versailles signale le peu de fiabilité de la scène (qui n'arrange plus autant Louis-Philippe que naguère, soit redit en passant) : *Galerias historiques du palais de Versailles*, t. I, Paris, 1839, p. 31.

19. Redécouvert par J.-F. Michaud (*Bibliothèque des croisades*, 1829), le texte du « Ménestrel de Reims » est édité d'abord par L. Paris, *La Chronique de Rains*, Paris, 1837 ; p. 149 note, il remarque qu'Augustin Thierry « ne soupçonnait pas sans doute l'existence de notre chronique, écrite vers le même temps, en français ». D'après un autre manuscrit, il est édité à nouveau par J.-J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriae*, t. III, Bruxelles, 1856, qui, p. II, considère que la « chronique de Flandre et des croisades » (= récits du « ménestrel ») donne tort à Augustin Thierry en authentifiant la scène de la couronne, et p. 650, n. 6, il pense que ce sont Velly et Anquetil qui « ont voulu rendre cette scène plus dramatique, et l'ont rendue par là invraisemblable », l'exposant à la critique d'Augustin Thierry.

20. A. Thierry a évidemment des arguments décisifs : le trait n'est attesté dans aucun récit antérieur à 1260 et ne ressemble de près ni de loin à aucune attitude du Philippe Auguste de l'histoire ; même les légendes sur sa relation aux barons partent en sens inverse (*infra*, n. 50). A. Thierry a tort toutefois de juger l'homme médiéval incapable d'attitudes de « théâtre » (*Lettres*,

Trois variantes d'une légende

Mais naturellement, l'intérêt de cette légende renaît quand on s'intéresse, comme Georges Duby, à la « mémoire » autant qu'à l'événement²¹, et, à l'exemple de Bernard Guenée, aux enjeux de l'historiographie²². Car il s'agit à l'évidence d'une légende ou rumeur qui a connu une certaine diffusion, vers 1260 et un peu au-delà, dans le public commun au « Ménestrel » et à Richer, barons et moines noirs tout de même bien connectés entre eux. De cette légende, les trois élaborations que nous avons constitué trois variantes.

Le « Ménestrel » ajoute ces quelques mots, comme en annexe à la scène des soupes, qui évoque une sorte de communion d'avant la bataille et qui a d'avance désamorcé le geste d'abdication. Assuré de leur fidélité, le roi en est à rappeler aux barons leur dette vassalique envers lui²³ :

« Et quant li rois vit ce, si en fu mout liez, et leur dist : “Seigneur, vous iestes tuit mi homme, et je suis vostre sire, queis que je soie ; et vous ai mout ameiz, et porteï grant honeur, et donnei dou mien largement ; ne ne vous fis onques tort ne desraison, ains vous ai touz jourz meneï par droit. Pour Dieu, si vous proïe à touz que vous gardez hui mon cors et m'oneur et la vostre. Et se vous veez que la couronne soit mieuz emploïe en un de vous que en moi, je m'i otroï volentiers, et le vuel de bon cuer et de bonne volenteï”. Quant li baron l'oïrent ainsi parler, si commencierent à plouïre de pitié et dirent : “Sire, pour Dieu merci, nous ne voulons roi se vous non ; et chevauchiez hardiement contre voz anemis, et nous sommes apareillié de mourir avec vous.” Atant monta li rois sur un destrier fort et seur, et tuit li baron aussi, banniere desploïe, chascun en son conroi²⁴. »

Richer de Senones place le renoncement simulé du roi à la couronne en tête d'un discours plus vibrant. Mais il ne propose pas

op. cit. [n. 4], p. 19) et d'exclure que le roi s'en aille en guerre avec une couronne ; et il ne perçoit pas la filiation de cette légende, au prix d'un déplacement, avec la thématique de l'humilité royale envers Dieu.

21. G. Duby, *Le dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, p. 204-215, présente et commente le « Ménestrel », Richer et Thomas, avec son flair et son brio coutumiers, mais un peu vite, sans en avoir vraiment mené l'étude critique.

22. B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle. Primat et le Roman aux Roys*, Paris, 2016.

23. Il est ainsi assez près, d'une certaine manière, du discours prêté par Richer de Reims à l'archevêque Adalbéron pour faire élire Hugues Capet à la royauté : *Historiae* IV, 11, *MGH SS* XXXVIII, p. 239.

24. N. de Wailly éd., *Récits d'un ménestrel*, *op. cit.* (n. 6), 282-283, p. 148.

formellement de se déposséder, il fait mine plutôt d'associer simplement – ce qui n'est déjà pas mal – les barons à la royauté :

« Le roi des Francs, Philippe, fit alors venir les princes et les chevaliers de son ost, et d'une hauteur il leur parla en ces termes : – O vaillants chevaliers, fleur de France, honneur de la couronne royale, sachez bien que j'avais résolu, en ce saint jour du dimanche, de faire à Dieu honneur et service, et de vaquer à la prière. Mais l'ennemi me presse, il m'oblige à la bataille, et cela n'est donc plus possible. Vous me voyez portant la couronne du royaume, mais je ne suis qu'un homme et seul je ne puis la porter, si vous ne la soutenez pas aussi. Et il se l'ôta de la tête pour la leur tendre en leur disant : – Je suis roi, et je veux que vous soyez tous rois. Et vraiment vous l'êtes, puisque le mot roi vient de régir et que sans vous je ne puis régir seul le royaume²⁵. »

Ici donc le renoncement au monopole de la couronne donne à ce bref épisode une certaine fonctionnalité qu'il n'avait pas tant chez le « Ménestrel » de Reims. Dans le récit de Thomas « de Pavie », la scène est plus complète : le roi Philippe retire sa couronne comme dans le récit de Richer de Senones, après quoi, comme selon le Ménestrel de Reims, il met ses hommes à l'épreuve et au défi. Et la scène est plus décisive : elle produit à elle seule la *furia francese*, et sans intervention particulière de Dieu. Enfin c'est à l'ensemble de la « petite armée²⁶ », et non aux seuls barons, que le discours s'adresse :

« – Je vous parle non comme à mes subordonnés ou sujets, mais comme à mes compagnons d'armes, très chers à mon cœur. Vous êtes de naissance franque, vous êtes les défenseurs du royaume de France, et pour la plupart

25. *MGH SS XXXV*, p. 294 : *Rex autem Francorum Phylippus, convocatis primatibus et militibus sui exercitus, stans in eminentiori loco, sic alloquitur suos : « O vos, strenui milites, flos Francie, decus corone regie, nos deliberaveramus in hac sancta die dominica Deo deferre honorem et obsequio divino et orationibus vacare. Sed urgente hoste et ad pugnam cogente, ista nobis non licent. Videtis quippe nos coronam regni portantem, sed quia homo sicut et vos et unus sum, nisi vos subportaretis, ipsam minime portare possem. Ego sum rex », et ita ablata corona de capite suo, porrexit eis dicens : « Ecce volo vos omnes reges esse, et vere estis, cum rex dicatur a regendo ; nisi per vos, regnum solum regere non valerem. »*

26. Georges Duby comprend l'expression *parva milicia*, comme renvoyant à « la cohue des chevaliers pauvres » à l'exclusion des barons (*Le dimanche de Bouvine*, op. cit. [n. 21], p. 211) mais il faudrait plutôt *minor milicia* comme chez Jean d'Ypres (*MGH XXXV*, p. 831). Thomas de Pavie, frère mineur, retient le thème de l'infériorité numérique française (d'où la « petite armée ») qui jusqu'à lui était toujours évoquée par des narrations de Bouvines comme d'un grand miracle de Dieu en faveur d'un roi aux abois, notamment dans la *Chronique de Saint Martin de Tours* : *MGH SS XXVI*, p. 464-465. Bien que guelfe, il ne met rien de miraculeux non plus dans les victoires de Charles d'Anjou, à la différence de Primat.

vous êtes plus forts de corps et plus vaillants, de sorte que je ne l'emporte que par le seul nom de roi. Eh bien tenez, la voici cette couronne que je porte sur la tête pour votre honneur, à présent je la dépose à terre, et je vous pose la question : vous plaît-il de la défendre ? Quant à moi j'irai jusqu'à mourir seul, si je me vois abandonné de vous tous." Alors l'un de ses compagnons d'armes, qui surpassait les autres en vaillance, mais pas en fidélité, s'exclama à voix haute avec l'accord des autres : "– Reprends ta couronne, noble roi, car nous sommes tous prêts à exposer notre vie pour la défense du royaume, et ni le nombre ni la vaillance de nos ennemis ne nous font trembler." Ainsi encouragés, prêts à mourir, tous forcent le roi de reprendre sa couronne, et se ruent à l'ennemi avec confiance²⁷. »

La manœuvre royale est ici bien lisible pour nous, mais l'était-elle tant que cela pour le lecteur médiéval, ou l'auditeur de la légende ? Dans les versions du « Ménéstrel » de Reims et de Richer de Senones au moins, n'est-ce pas surtout l'humilité royale face aux barons qui laisse une trace ? Quoi qu'il arrive ensuite, chacun des trois auteurs prête au roi des paroles d'une extraordinaire abnégation, à l'adresse des barons. Elles sont un peu différentes les unes des autres, mais leur rapprochement ferait choc : « Si vous trouvez meilleur que moi », dit le Philippe Auguste du Ménéstrel, « Vous êtes tous meilleurs que moi », dit celui de Thomas de Pavie, et enfin « Vous êtes tous rois », dit celui de Richer de Senones. En même temps, chacun des trois auteurs atténue la force de son trait par la manière dont il le situe dans une séquence ou dont il abrège la séquence, comme si quelque chose le retenait d'en faire plus. Chez le Ménéstrel de Reims, pas de geste, ce sont les Florentins qui ajouteront le dépôt de la couronne sur un autel. Chez Richer de Senones, interruption au moment où la couronne est tendue aux barons et passage direct à la remise de l'oriflamme, que Philippe Contamine a traduite et commentée²⁸. Chez l'un comme chez l'autre, la couronne est un peu éclipsée,

27. MGH SS XXII, p. 510 : « *Sermo michi est ad vos, non sicut ad subditos vel subiectos, sed sicut ad commilitones meos cordi karissimos. Vos enim genere Franci, vos regni Francie defensores, plerique siquidem vestrum me viribus corporis fortiores, probatores, et solo regis nomine vos precello. Ecce coronam, quam ad honorem vestrum in capite perfero, coram vobis in terra depono, quam si placet vos defendere eam rogo. Ego enim moriar solus etiam, si a vobis omnibus fuero derelictus.* » Tunc ex commilitonibus unus probitate sublimior, sed non aliis fidelitate superior, consensu omnium magna voce clamavit : « *Resumite, ait, coronam, rex inclite, quia omnes parati sumus pro regni defensione vitam exponere nec multitudine terremur hostium vel virtute.* » Omnes igitur animati morique parati regem cogunt coronam resumere et in hostes irruere confidenter.

28. P. Contamine, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles. Étude de symbolique religieuse et royale », *Annales de l'Est* 5^e série, 25^e année, 3, 1973, p. 179-244.

soit par les soupes, soit par l'étendard. C'est chez Thomas de Pavie qu'elle est vraiment au centre du récit et que la séquence est la plus cohérente, mais elle est très brève, car c'est un récit réduit et remarquablement désacralisé²⁹, des trois le moins soucieux des barons, et sans doute le moins défavorable à la suprématie royale³⁰. En tout cela, sa spécificité se retrouve chez Giovanni Villani et Ricordano Malaspini, mais leur récit beaucoup plus ramassé³¹ ne lui emprunte aucun de ses éléments originaux : la couronne n'est plus mise à terre, et en revanche elle est proposée par le roi aux barons à la manière du Ménestrel de Reims, qui pourrait bien les avoir seul inspirés.

L'élaboration médiévale de la légende

Il me semble pouvoir proposer trois observations sur l'élaboration et la fonction médiévales de cette légende :

1) Elle détone évidemment, comme le soulignait Augustin Thierry, par rapport à ce que les auteurs vraiment contemporains de la bataille en font connaître. Mais détone-t-elle tant que cela

29. Ce frère mineur est tout aussi imprégné des valeurs du monde que l'est un Salimbene, et dans son récit, le motif du roi à terre semble transformé en un motif de la couronne à terre, suscitant l'intervention des barons et non plus de Dieu, même si l'on peut aussi y déceler une figure de l'instigation dans la lignée des instigations aux saints par l'humiliation des reliques ou des crucifix, retirés de l'autel et déposés « sur le pavement » d'une église. Et la valeur française a fait le reste : pour un peu, on serait plus proche de l'abbé Velly que des moines noirs de Senones et Marchiennes...

30. Thomas « de Pavie », qui est passé un jour à Paris, a pu y entendre la même légende que Richer et le « Ménestrel », ou dans une version influencée par les leurs. Sa *Chronique*, surtout consacrée à l'empire, fait un excursus à Bouvines pour y sceller le destin d'Otton ou y mettre une leçon édifiante. Et ce, avec un côté plaisant, chez Thomas, puisqu'il donne pour « cause frivole » de la guerre un serment imprudent de Philippe Auguste et la plaisante manière (insolente aux yeux d'Otton), dont il s'en sort : Philippe avait déclaré « lentement et comme par dérision » que lorsque le jeune Otton serait devenu empereur, eh bien il lui donnerait Orléans, Paris et Chartres, et dès lors en 1209, lorsqu'on le presse de s'exécuter, il s'avise de donner trois petites chiennes nommées précisément Orléans, Paris et Chartres ! Auparavant, Thomas de Pavie a raconté la légende des ossements d'Otton de la même manière que Richer de Senones, ce qui suggère qu'il le connaît, car ils ne sont que trois à rapporter cette légende. Le premier en date est Konrad von Schevern (cité par B. U. Hucker, *Kaiser Otto IV*, Hannovre, 1990, p. 343) ; le second est Richer, *MGH SS XXV*, p. 296 ; et enfin Thomas, *MGH SS XXII*, p. 509.

31. Giovanni Villani, *Nuova Cronica* (1348), VII, 35 (édition Einaudi, Turin, 1993, p. 210) ; même texte dans Ricordano Malaspini, *Istoria fiorentina* : Muratori VIII, col. 944, à quelques graphies près : « *E essendi il detto re acampato contra il detto imperatore e gli altri signori, quasi tutti i suoi baroni il voleano abandonare; per la qual cosa fece uno altare nel campo, e trassesi la corona in presenza de' suoi baroni e puoselavi suso, e disse: "Donatela a chi è piu degno di me, e io l'obbedirò volentieri". I baroni vedendo la sua umilità, si rivolsono e promisogli d'essere leali e fedeli a la battaglia.* »

sur les autres « mémoires » ? En tant que légende elle rencontre l'attente des auditeurs de 1260, déjà imprégnés d'une thématique de Bouvines qu'elle reprend et transforme à sa manière.

La bataille de Bouvines a laissé un souvenir très marquant. Isabelle Guyot-Bachy en a montré récemment la force persistante³². C'est la grande bataille de légitimation des Capétiens, de leur montée en puissance avec Philippe Auguste. Elle a produit une situation nouvelle, que nul n'a mieux analysée que Jean Richard en son *Saint Louis*³³, dans laquelle de grands barons sont en relation de plus en plus suivie avec le roi, le servant à la cour et à l'ost, tout en y réclamant beaucoup de considération. Ce qui ne va pas sans tension. Mais il sied bien à un Capétien d'être un roi de très chrétienne humilité³⁴, et en l'espèce les péripéties mêmes de la bataille s'y prêtent. La plupart des narrations de Bouvines, à l'exception de la *Philippide* de Guillaume le Breton, ne mettent guère en valeur, ou à peine, le roi Philippe Auguste au combat. Il est tombé de cheval, il a été à terre en grand danger, il a été efficacement secouru. Le récit même de Bouvines revient ainsi le plus souvent à établir qui a le mieux aidé le roi, entre Dieu, les chevaliers de l'hôtel, l'ensemble de l'ost ou les barons avant tout. Ce qui conduit peu à peu à introduire et amplifier des scènes d'appel au conseil et à l'aide, juste avant la bataille, parfois pathétiquement. Dès la *Relation de Marchiennes*, le roi aurait été ainsi « humble et habile » avec ses vassaux³⁵. Dans la

32. I. Guyot-Bachy, « Du bon usage de Bouvines dans la construction d'une histoire du royaume au Moyen Âge et jusqu'aux lendemains de la révolution française », dans *Bouvines, 1214-2014. Un lieu de mémoire*, op. cit. (n. 5), p. 85-101.

33. J. Richard, *Saint Louis*, Paris, 1983, p. 372-383.

34. L'humilité pieuse, parfois un brin radine, est depuis Louis VII cultivée par les Capétiens, comme rois très chrétiens, moins arrogants et moins fastueux que les rois d'Angleterre ou les empereurs, et à tout prendre plus soumis à l'Église. Louis IX en est probablement la plus forte incarnation, lui qui vénère la couronne d'épines et auquel on ne connaît, me semble-t-il, aucun de ces *crown-wearings* dont raffole Henri III d'Angleterre. Il préfère apparemment se dire serf de saint Denis en lui remettant des besants d'or. C'est ce à quoi se réfère le Philippe Auguste de Philippe Mousket. Il y a en effet, élaboré par référence à celui des serfs par les deniers d'argent tout en s'en démarquant un peu, un hommage par les besants d'or, du roi à Saint-Denis, dont l'origine est rapportée à Charlemagne. Il a été fait par saint Louis comme l'atteste, seul, Guillaume de Saint-Pathus : H.-F. Delaborde éd., *Vie de saint Louis par Guillaume de Saint-Pathus*, Paris, 1899, p. 44. Le roi de Bouvines, dans la Chronique rimée de Philippe Mousket, presse saint Denis, puisqu'il est son serf (son homme de chef), de sauvegarder « sa couronne et son chef » (Baron de Reiffenberg éd., *Chronique de Philippe Mousket*, t. II, Bruxelles, 1838, p. 356, v. 21688-21691). Philippe Mousket dit ailleurs en des termes fameux l'excellence de la couronne de France : *ibid.*, p. 519 (v. 26592-26600). Voir aussi Jean Bodel, *La Chanson des Saisnes*, éd. A. Brasseur, t. I, Genève, 1989, v. 13-15.

35. *MGH SS XXVI*, p. 390-391.

Chronique rimée de Philippe Mousket, il élève des prières à Dieu et à saint Denis avant de se répandre en effusions envers les chevaliers de l'hôtel³⁶. C'est toute l'image d'une royauté consensuelle, portée par un mouvement d'opinion, jouant sur le registre émotionnel, qui se précise ainsi dans le dossier de Bouvines. Souvent aussi Philippe Auguste y appelle à défendre « la couronne »³⁷, c'est-à-dire quelque chose de plus grand que lui, selon une formulation proche de celles de ses chartes³⁸, récemment commentée par Guillaume Leyte et Albert Rigaudière³⁹.

2) La nouveauté avec la légende de 1260, c'est que l'humilité du roi perd largement sa connotation religieuse⁴⁰ et s'adresse aux

36. Baron de Reiffenberg éd., *Chronique, op. cit.* (n. 34), t. II, p. 355-356 (v. 21667-21702). Philippe Mousket prête à Philippe Auguste, juste avant la bataille, une belle prière à Dieu dans le temps du péril. Le roi ensuite embrasse les chevaliers de sa maisnie en leur disant qu'il n'est qu'un homme comme eux puisque, comme eux, il se met en danger de mort, mais il est interrompu tandis qu'il consommait des « soupes », v. 21671 (qui se retrouveront au cœur du texte du Ménéstrel de Reims), par l'annonce de l'attaque adverse.

37. L'ennemi voulait détruire, de la monarchie française, « le sceptre et la couronne » selon la *Relation de Marchiennes* (MGH SS XXVI, p. 390). Voir aussi la *Chronique de Saint-Martin de Tours* : MGH SS XXVI, p. 465, où le roi exhorte son ost à la défense de la « couronne du royaume de France ». Mais il n'y a pas d'allusion à la couronne, dans le « récit canonique » de Bouvines que représente, à quelques réserves près, pour nous encore Guillaume le Breton, *Gesta Philippi Augusti*, 184 (H.-F. Delaborde éd., *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, t. I, Paris, 1882, p. 272). Le moine de Saint-Denis Primat, dans sa traduction française, rajoute la couronne, comme le remarque B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire, op. cit.* (n. 22), p. 41 (ainsi que « les barons », à plusieurs reprises).

38. La défense de la tête et de la couronne du roi, distinctes et associées à la fois, apparaît bien dans un acte de 1197 : C. Petit-Dutaillis éd., *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. II, Paris, 1943, p. 115-116, acte n° 566, adressé au chapitre de Reims et évoquant l'appel du roi à la mobilisation contre une invasion du comte de Flandre, faite *in dampnum corone* : il s'agit donc de se battre *tam pro capite nostro quam pro corona regni defendenda*. Voir le commentaire d'E. Kantorowicz, *Les deux corps du roi*, 1957, trad. fr., Paris, 1989, p. 246 : pour lui la couronne est un peu plus que sa tête, et un peu plus que le royaume, et « l'imprécision même du symbole a peut-être été son plus grand atout et le flou la véritable force de l'abstraction symbolique » ; reste qu'on peut se demander si la formule de 1197 ne distingue pas surtout entre les « hommes » du roi appelés à défendre son « chef » et les « fidèles » concernés par la « couronne ».

39. Comme *persona ficta*, elle a attiré l'attention des juristes, notamment G. Leyte, dès *Domaine et domanialité publique dans la France médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Strasbourg, 1996, p. 197-218. À ses références on peut ajouter désormais deux lettres de 1180 de la série de celles « mises sous le nom » du roi : M. Nortier éd., *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. VI, Paris, 2005, n° 68 et 69. A. Rigaudière, « Pratique politique et droit public dans la France des XIV^e et XV^e siècles », *Archives de philosophie du droit* 41, 1997, p. 83-113, repris dans Id., *Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, 2003, p. 429-466 (p. 433). Voir aussi Y. Sassié, « La Corona regni : émergence d'une *persona ficta* dans la France du XII^e siècle », dans *La puissance royale. Image et pouvoir de l'Antiquité au Moyen Âge*, E. Santinelli-Foltz et G. Schwentzel éd., Rennes, 2012, p. 99-110.

40. L'humilité devient plus féodale que chrétienne, elle n'a plus de connotation chrétienne que chez le Ménéstrel de Reims, par la scène des soupes. Sans doute n'est-ce pas si humble, en un sens,

barons, dans une confrontation où la couronne fait matériellement irruption à Bouvines⁴¹. Comme me l'apprennent Philippe Contamine et Xavier Hélary, il n'est pas impossible qu'un roi ait transporté une couronne avec lui en campagne, contrairement à ce que lançait Augustin Thierry. Mais lui faire dire aux barons, comme Richer de Senones : « – Vous me voyez portant la couronne du royaume, mais je ne suis qu'un homme et seul je ne puis la porter », c'est définir une ligne politique, et n'est-ce pas, dans le même sens, justifier une cérémonie qui a lieu à Reims ? Il existe en effet une durable singularité dans la liturgie française du sacre⁴², moins remarquée que la Sainte Ampoule, et c'est le soutien de la couronne du roi par les pairs de France et de la couronne de la reine par des barons et des dames⁴³.

de se comparer à Jésus-Christ et de mimer le rôle du prêtre dans une messe. Il y aurait ici à signaler la dimension presque sacerdotale des rois, mais aussi ses limites. Le roi n'est pas un prêtre : dans le passage de Richer de Senones (IV, 44) commenté en 2014 par M. Bur (cité *supra*, n. 16), le roi Louis IX apparaît précisément comme frustré de la joie de consacrer le pain et le vin et le frère prêcheur lui suggère de se la procurer au prix d'une abdication de sa royauté pour entrer en sacerdoce. Il est vrai que lors du couronnement, (Ordo XXI, 43, cité *infra*, n. 42) l'archevêque dit au roi, en le couronnant : *per hanc (coronam) te participem ministerii nostri non ignores*, mais il l'exclut du soin des âmes puisqu'il a vocation à un rôle « extérieur » de défense. En plein essor du dogme de la transsubstantiation et trois ans avant l'institution de la Fête-Dieu, le Ménestrel de Reims met en scène une paraliturgie dont il prend bien garde à ne pas dire qu'elle revient à une épreuve sacrale de fidélité (mais qui ne voit là comme une rémanence de l'ancienne épreuve de l'hostie ?). Dans son récit, la référence au Christ exalte évidemment le roi, et c'est cela que retient, certainement, le public du XIII^e siècle. Mais on notera tout de même qu'heureusement pour le roi Philippe, les barons de France se comportent tous mieux, le dimanche de Bouvines, que Judas et même saint Pierre ne l'ont fait le Jeudi saint. Il est vrai qu'ils sont mieux équipés pour la lutte ! Et le Christ n'a-t-il pas aussi le mérite, comparé aux rois David et Salomon, d'avoir douze apôtres et de les traiter courtoisement ? Ce n'est pas comme David avec le mari de Bethsabée. On peut ainsi glisser de la convivialité chrétienne à un discours d'esprit tout féodal.

41. Dans un moment où saint Louis en offre à Saint-Denis, faites par Philippe Auguste pour le couronnement des rois et des reines, et une autre qu'il portait au banquet le jour de son couronnement : B. de Montesquiou-Fezensac, D. Gaborit-Chopin, *Le trésor de Saint-Denis*, t. I, Paris, 1973, n° 88-89 et 92-93 et t. II, Paris, 1977, p. 529-531. On a conservé l'original de l'ordre de les déposer (mai 1261). Pourtant il ne s'agit probablement pas de la couronne dite plus tard « de saint Louis ».

42. R. A. Jackson éd., *Ordines Coronationis Franciæ. Texts and Ordines for the Coronation of Frankish Kings and Queens in the Middle Ages*, 2 vol., Philadelphie, 1995 et 2000, vol. I, p. 30-31, et vol. II, p. 291-418, pour les *ordines* XXA, XXI et XXIIA. Ce ne sont pas des textes exactement comparables, seul l'ordo XXIIA est un véritable rituel organisé, « le dernier ordo capétien », véritablement entré en vigueur, puis traduit en français au XIV^e siècle – une traduction de l'ordo XXI, avec reproduction des illustrations, dont il est peut-être avant tout le commentaire selon une suggestion de R. A. Jackson. Voir aussi J. Le Goff dir., *Le sacre royal à l'époque de saint Louis*, Paris, 2001. Il faut relever, pour notre propos, combien la liturgie du sacre requiert expressément du roi une posture d'humilité.

43. La première allusion expresse aux pairs de France date de 1216, pour la condamnation de Jean Sans Terre : voir F. Lot, « Quelques mots sur l'origine des pairs de France », *Revue historique* 54, 1894, p. 34-59 ; R. A. Jackson, « Peers of France and Princes of the Blood », *French Historical*

Les études de Richard Jackson ont renforcé notre confiance dans les trois *ordines* du sacre royal rédigés au temps de saint Louis. Ce soutien apparaît, dans leur texte mais non encore dans l'image. Il paraît être une innovation⁴⁴ et s'avère être aussi, d'après mon enquête, une véritable spécificité française⁴⁵ – appropriée de fait à la structure du royaume capétien, qui n'est ni unifié comme l'Angleterre, ni éclaté comme l'Allemagne, mais plutôt « rassemblé » selon le mot de Marc Bloch. Les grands laïcs en France ne se contentent pas comme en Angleterre d'apporter les *regalia*, ici ils parviennent à se faire, aux côtés des prélats, une place qui symbolise tout à la fois leur soumission et leur association naturelle au gouvernement. C'est bien ainsi que l'entendra Charles V, en faisant mettre en image le soutien par les pairs⁴⁶. Mais après lui la royauté française n'a appa-

Studies VII, 1971, p. 27-46 ; P. Desportes, « Les pairs de France et la couronne », *Revue historique* 282, (113^e année, 1989), p. 305-340. Ordo XXA, 12 et 13 (p. 302). Ordo XXI, 38 (p. 357). Ordo XXIIIA, 38 (p. 401 : l'archevêque est seul à mettre au roi la couronne, mais tous les pairs, clercs et laïcs, et eux seuls, la soutiennent de la main), 51 (p. 405-406, vivat rex ! et début de la messe) et 55 (p. 408 : offertoire, où le roi offre du pain et du vin). Pour la reine, la couronne est soutenue par les « barons » et les dames les plus nobles (ordo XXA, 15, p. 303, ordo XXI, 58, p. 362, ordo XXIIIA, 66 et 68, p. 413).

44. Avec son prélude en 1179 : au sacre de Philippe Auguste, Henri le Jeune aurait soutenu la couronne (seul) « en signe de sa soumission », selon Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, éd. et trad. É. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin, Paris, 2006, p. 127 : *coronam super caput regis Francie ex debita subjectione humiliter portante* ; ce qui devient, dans les *Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, t. VI, Paris, 1930, p. 95, *par la raison de son homage et par droite subjection*. Voir le commentaire, peut-être un peu forcé en faveur d'une institution dès ce moment des pairs de France autour du soutien de la couronne par P. Desportes, « Les pairs de France », *op. cit.* (n. 43), p. 320.

45. Rien de tel en Aragon : B. Palacios Martin, *La Coronacion de los Reyes de Aragon, 1204-1410*, Valence, 1975, p. 318 (prélats seuls). Juste un petit élément danois au XVII^e siècle. En Angleterre, les *ordines* ne mentionnent pas ce soutien de la couronne, on y voit plutôt le rôle de grands barons dans la procession d'entrée, portant les *regalia* : L. W. Legg, *English Coronation Records*, Westminster, 1901, p. 33, 84-85. C'est aussi ce qui apparaît dans une page de Roger de Hoveden sur le couronnement de Richard Cœur de Lion en 1189 (W. Stubbs éd., *Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, t. III, Londres, 1870, p. 9-12) à ceci près que tout de même deux comtes soutiennent la couronne du roi *propter ponderositatem ipsius* (p. 11), mais c'est le seul élément que j'ai trouvé là-dessus dans les sources anglaises et la bibliographie sur l'Angleterre (par exemple H. G. Richardson, « The Coronation in Medieval England. The Evolution of the Office and the Oath », *Traditio* 16, 1960, p. 111-202), il n'y a manifestement pas de véritable équivalent à l'usage français.

46. L'ordo XXI, bien illustré, ne donnait pas d'image de ce soutien de la couronne. C'est sous Charles V que l'illustration en apparaît (alors même que les *Grandes Chroniques de France* ne le mentionnent pas expressément), et prend une portée politique : A. H. Hedeman, « Copies in Context: The Coronation of Charles V in His *Grandes Chroniques de France* », dans *Coronations. Medieval and Early Modern Monarchic Ritual*, J. M. Bak éd., University of California Press, 1990, p. 75-81. Tout un programme iconographique du XV^e siècle, étudié par P. Contamine, « Les pairs de France au sacre des rois (XV^e siècle). Nature et portée d'un programme iconographique », dans *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie*, Orléans-Caen, 1994, p. 111-130, se porte sur le projet des objets royaux

remment pas trop insisté sur ce rituel dont d'ailleurs les pairs et les princes du sang se sont disputé le privilège.

Tout se passe donc comme si le développement de ce rituel singulier avait suggéré la légende singulière de la couronne, ambiguë comme lui⁴⁷. Ajouterai-je : comme si cette légende en avait constitué une sorte de mythe fondateur ? En tout cas un compromis semble passé entre les rituels antérieurs de remise de la couronne, où les barons ne faisaient rien, et la chanson de geste du *Couronnement de Louis*⁴⁸, où ils font tout !

3) Dans les *Récits du ménestrel de Reims* comme parfois en littérature, la royauté peut devenir élective⁴⁹. Mais l'épisode de Bouvines ne l'implique pas si formellement (on en sera plus près dans la version florentine) et à lire Richer de Senones et Thomas de Pavie la légende de la couronne retirée soutient surtout, vers 1260, une revendication à la royauté associative des barons avec le roi. Que le roi du récit sorte grandi de son humilité, comme l'a souligné Georges Duby, c'est certain, mais que pour lui le passage par cette humilité soit utile, voire nécessaire, c'est aussi la preuve qu'il n'est pas encore vraiment émancipé des normes de la suzeraineté féodale. Et il lui faut concéder une déclaration dont le lecteur ou auditeur gardera l'empreinte, quoi qu'il advienne en fin d'épisode. « Vous êtes tous rois », ce ne sont quand même pas des mots que Louis XIV aurait dits à sa noblesse ! Ni d'ailleurs ce que le Philippe Auguste

par les pairs en procession vers le sacre, ce qui n'est pas propre à la France mais ne montre pas le soutien de la couronne. Voir aussi M. Kinzinger, « Symbolique du sacre, succession royale et participation politique en France au XIV^e siècle », *Francia* 36, 2009, p. 91-111.

47. Il est vrai que les *ordines* veulent réserver ce soutien de la couronne aux « pairs de France » pour le roi, et que ni Richer de Senones ni Thomas de Pavie n'emploient ce terme de « pairs » : l'un parle seulement des *primates et milites*, l'autre évoque tout le petit ost. Mais Richer met bien en tête des *primates* le duc de Bourgogne. La cause des principaux barons, tel le sire de Coucy, apparaît plusieurs fois, sous Louis IX et Philippe III, liée à celle des « pairs » : Guillaume de Nangis, *Vie de saint Louis*, Recueil des Historiens de la France XX, p. 398 : le sire de Coucy aurait voulu *per pares Franciae secundum consuetudinem baroniae judicari*. Il obtient en 1275 de bénéficier du même privilège que les pairs de France et les principaux barons, en matière d'amortissement : voir P. Desportes, « Les pairs », *op. cit.* (n. 43), et P. Contamine, « Essai sur la place des "XII pairs" dans l'ordo de la royauté française à la fin du Moyen Âge », dans *Hiérarchies et services au Moyen Âge*, C. Carozzi et H. Taviani-Carozzi éd., Aix-en-Provence, 2001, p. 53-70.

48. Dont il y a au XIII^e siècle beaucoup de manuscrits. Guillaume couronne le faible Louis à la fin, au nom des barons : E. Langlois éd., *Le couronnement de Louis, chanson de geste du XII^e siècle*, 2^e éd. revue, Paris, 1961, p. 83, v. 2645-2646.

49. *Récits d'un ménestrel*, 3 à 5 (France), 28 à 30 (Jérusalem), 141 (Jérusalem), 339 (France). Exigence aussi dans *Le couronnement de Louis*, v. 20-26.

historique inclinait à dire à la sienne⁵⁰. Il est vrai que saint Louis a peut-être lancé, lui, vraiment, en conduisant l'assaut sur Damiette en 1249 : « Vous êtes tous le roi, vous êtes tous l'Église⁵¹ ! », mais ces paroles reprises de l'Écriture Sainte (1 Pierre, II, 5, après Exode XIX, 5-6), s'adressaient à tout le peuple élu, devenu « sacerdoce royal » et aspirant avec lui à la couronne du martyr, dans la ferveur d'une croisade. Le « Vous êtes tous rois » de Richer de Senones me semble avoir une résonance bien différente. Je l'entends comme une reconnaissance des droits régaliens des barons, et comme une protestation contre l'exercice solitaire du pouvoir auquel se livre Louis IX, à partir de 1254, heurtant parfois les barons dans son entreprise réformatrice, et soutenant contre eux une très vive tension à propos du procès d'Enguerran IV de Coucy, dans l'été de 1259⁵². Là saint Louis s'est isolé du baronnage, qui a fait bloc derrière le jeune sire de Coucy en une confrontation dramatique⁵³. Dans la chaleur d'août le roi a eu des mots très vifs, il a parlé de pendre le sire de Coucy, un baron de sang royal, du seul fait que ses sergents avaient pendu injustement des jeunes gens. Du coup, l'un des barons a lancé

50. Giraud le Cambrien relate un rêve d'Henri Plantagenêt dans lequel Philippe Auguste présente à boire du sang humain à tous les grands barons du royaume de France, ce qui est un présage de leur mort : Giraud le Cambrien, *De principis instructione liber*, *Giraldi Cambrensis Opera* VIII, G. F. Warner éd., III, 1, Londres, 1891, p. 227. La légende est reprise, comme rêve de Louis VII, dans les *Grandes Chroniques de France*, au début du règne de Philippe II, par Primat : *Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, t. VI, Paris, 1930, p. 91. On pourrait presque se demander si la légende des soupes de Bouvines n'est pas faite par réaction à cela.

51. C'est ce que rapporte la lettre de Gui, chevalier du vicomte de Melun, citée par Mathieu Paris : *non sum rex Franciæ, non sum Sancta Ecclesia; sed vos utique omnes rex estis, vos Sancta Ecclesia* (rex étant au singulier, il s'agit donc surtout de faire corps avec le roi, le passage évoque un grand élan fusionnel), et plus loin revient l'humilité capétienne : *non sum nisi unus solus homo, cuius vita, cum Deus voluerit, sicut unius alterius hominis exufflabitur* ; et ce disant, Louis IX conduit l'attaque (H. R. Luard éd., *Matthæ Parisiensis, monachi sancti Albani, chronica majora*, 7 vol., Londres, 1872-1884, t. VI, *Addimenta*, p. 156).

52. D. Barthélemy, « L'affaire Enguerran de Coucy (1259) », dans *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, L. Boltanski, É. Claverie, N. Offenstadt et S. Van Damme éd., Paris, 2007, p. 59-77. Et plus récemment, à propos de la narration de Primat : B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle*, op. cit. (n. 22), p. 238-249.

53. Ravivant probablement les tensions de 1229. En 1226 selon Roger de Wendover (*MGH SS XXVIII*, p. 54), Blanche de Castille a convoqué au sacre de Louis IX les prélats *cum magnatibus ad coronam spectantibus* (expression qui projette sur la France une conception plutôt anglaise), mais la plus grande partie n'y est pas venue. Mais c'est bien dans le même sens que vont *Les Grandes Chroniques de France* (éd. J. Viard, t. VII, Paris, 1932, p. 42) évoquant la suggestion du duc de Bretagne, Pierre Mauclerc, au roi d'Angleterre Henri III en 1229 : le roi Louis IX *n'a pas été couronné par la cort des barons, mais contre leur volenté ; pourquoi se vous aliez seur lui nul ne li voudroit aidier et ainsi porriez recouvrer la perte que votre pere fist*. Cette période a probablement laissé des séquelles jusqu'en 1259 : B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire*, op. cit. (n. 22), p. 238 et 246.

qu'à ce compte le roi les ferait tous pendre ! La légende de la couronne, surgissant au milieu de 1260 dans la chronique de Reims, ne résonne-t-elle pas dès lors, comme une réaction directe à cet épisode de 1259, ou comme l'écho d'une réaction dont nous connaissons d'autres marques ? L'excès d'humilité du roi de Bouvines viendrait ici comme une compensation imaginaire à l'autoritarisme de saint Louis aux yeux de ses barons : non pas tous pendus, mais tous rois, voilà leur réponse⁵⁴ ! Avec la nostalgie du bon temps où un roi et des barons donnaient ensemble l'ordre de pendre au besoin la racaille, comme le raconte Richer de Senones...

Le lien avec le procès de 1259 devient encore plus vraisemblable, lorsqu'on s'avise de la place que tient soudain, chez le « Ménestrel » comme chez Richer, le père homonyme du jeune baron, Enguerran III de Coucy. Sa présence effective à Bouvines avait été jusque-là dans les récits passée sous silence, ou mentionnée d'un mot, et la voilà qui se fait soudain spectaculaire. À en croire le Ménestrel de Reims, il est le premier à dire au roi sa fidélité et son ardeur, devançant même Gaucher de Saint-Pol pour se saisir de la première soupe. À en croire Richer de Senones, il usurpe le rôle de la grande star de l'hôtel du roi, Guillaume des Barres, et c'est lui qui serre de près l'empereur, il le capturerait si soudain il ne lui fallait courir à la rescousse de l'aïeul de Louis IX, piteusement jeté à terre. On ne saurait mieux rappeler, de manière presque provocante, au Capétien ce qu'il doit au père du baron qu'il maltraite, ni mieux lui signifier que seul, sans le baronnage, il ne serait rien.

On comprend que le moine et le ménestrel ne s'attardent tout de même pas trop. Et on mesure combien le refaçonnement florentin a un peu fait perdre de vue les enjeux initiaux de la légende et, en

54. L'idée leur en vient des chansons de geste qui sont pour eux « le lieu d'expression de prétentions à peine avouables » : E. Dehoux, « *Tes pere ne porta onc corone*. Famille et pouvoir dans *Le couronnement de Louis* », dans *Lectures du Couronnement de Louis*, D. Huë éd., Rennes, 2013, p. 51-61. Dans le sens d'une monarchie élective où les barons élisent et couronnent les rois de France : Jean Bodel, *La Chanson des Saisnes*, *op. cit.* (n. 34), vers 75-79 et 99-100. Tout se passe donc comme si les altercations de l'été 1259 avaient provoqué le surgissement de prétentions refoulées à égaler et surpasser le roi en personne. En outre, le Ménestrel de Reims, qui répercute des échos divers et change souvent de partialité, accuse Enguerran III de Coucy de s'être fait faire une couronne, vers 1226 : *Récits d'un ménestrel*, 347, p. 179 – mais si couronne il y eut, de quel type et à quel usage était-elle ? Au début de sa chronique le « ménestrel » a mis un récit légendaire sur le déshéritement par les barons d'un fils aîné de roi : Robert, aïeul du comte de Dreux (et par sa fille Alix, d'Enguerran III de Coucy), au profit de son frère cadet Louis, jugé plus apte – d'où une revendication persistante, selon lui, du lignage de Dreux.

l'émancipant de son contexte féodal, lui a donné de la vraisemblance et l'a rendue plus favorable au roi.

*
* *

Le Secrétaire perpétuel Michel ZINK, le Président Michel BUR, MM. Pierre TOUBERT, Philippe CONTAMINE et André VAUCHEZ interviennent après cette note d'information.
